



AGENCE EXÉCUTIVE DU RÉSEAU TRANSEUROPEËN DE
TRANSPORT

COMPTES ANNUELS FINAUX 2010

15 juin 2011
Bruxelles

Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport établie par la Commission européenne,
B-1049 Bruxelles – Belgique

Table des matières**Page**

INTRODUCTION	3
---------------------------	----------

COMPTES ANNUELS 2010**PARTIE I. ÉTATS FINANCIERS 2010***Art. 51-53 et 55 du règlement (CE) n° 1653/2004 de la Commission*

1. Bilan	6
2. Compte de résultat économique	8
3. Tableau des flux de trésorerie.....	9
4. État des variations de l'actif/du passif net.....	10
5. Notes annexes aux états financiers	11
5.1. Principes comptables.....	11
5.2. Notes annexes au bilan.	13
5.3. Notes annexes au compte de résultat économique.....	22

PARTIE II. ÉTATS SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET 2010*Art. 51 du règlement (CE) n° 1653/2004 de la Commission*

6. Exécution du budget 2010.....	26
7. Rapprochement du résultat de l'exécution du budget et du résultat économique.....	37
8. Vue d'ensemble des ressources humaines au 31/12/2010	38
9. Liste des contrats 2010	39

PARTIE III. RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2010*Art. 51 du règlement (CE) n° 1653/2004 de la Commission*

10. Cadre juridique	42
11. Système comptable	42
12. Systèmes de gestion financière et de contrôle interne	43

INTRODUCTION

L'Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA) a été officiellement instituée par la Commission le 26 octobre 2006¹. L'Agence jouit d'une autonomie financière et opérationnelle totale et le directeur a accepté la délégation de pouvoirs de la Commission depuis le 15 avril 2008. En juillet 2008², la Commission a modifié les tâches confiées à l'Agence et prolongé son mandat jusqu'à fin 2015. Au vu de ce mandat étendu, l'Agence est responsable du budget lié aux perspectives financières 2007-2013.

La TEN-T EA est chargée d'assurer la mise en œuvre technique et financière du programme du réseau transeuropéen de transport de la Commission. Son rôle est d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport à moindre coût; de renforcer les liens entre le réseau transeuropéen de transport et les communautés d'experts; de mobiliser une expertise de haut niveau et de faciliter le recrutement de personnel; d'assurer une meilleure coordination des fonds avec d'autres instruments de l'Union européenne; de garantir la simplification et la flexibilité de la mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport; d'améliorer la visibilité de l'action de l'UE dans le domaine du réseau transeuropéen de transport; et, de manière générale, d'apporter une valeur ajoutée à la gestion du programme du réseau transeuropéen de transport.

Ses principales tâches sont les suivantes:

- assurer la gestion technique et financière des projets et événements cofinancés au titre du budget du réseau transeuropéen de transport;
- collecter, analyser et transmettre à la Commission toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport;
- apporter un soutien technique aux promoteurs des projets et aux institutions financières responsables de la gestion de l'instrument de garantie des prêts pour les projets du réseau transeuropéen de transport;
- fournir le soutien administratif et technique demandé par la Commission.

Sa DG parente, la DG MOVE, continue d'assumer toutes les tâches institutionnelles et décisionnelles liées au réseau transeuropéen de transport.

Les états financiers 2010 de la TEN-T EA et ses états sur l'exécution du budget pour 2010 ont été préparés conformément aux dispositions suivantes:

- le règlement n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes, modifié par le règlement (CE) n° 1525/2007 du Conseil;
- le règlement n° 1653/2004 de la Commission du 21 septembre 2004 portant règlement financier type des agences exécutives en application du règlement n° 58/2003 du Conseil portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à

¹ Décision 2007/60/CE de la Commission du 26 octobre 2006.

² Décision 2008/593/CE de la Commission du 11 juillet 2008.

la gestion de programmes communautaires, modifié par les règlements n° 1821/2005 et 651/2008 de la Commission;

- le règlement (CE, Euratom) n° 2342/2000 de la Commission du 23 décembre 2002 précisant les règles détaillées pour l'application du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes, modifié par les règlements n° 1261/2005, 1248/2006 et 478/2007;

- les règles comptables relatives à la comptabilité d'exercice adoptées par le comptable de la Commission. Ces règles ont été initialement adoptées le 28 décembre 2004 et modifiées et détaillées par la suite;

- la décision C(2007) 5282 de la Commission du 5 novembre 2007, modifiée par la décision C(2008) 5538 du 7 octobre 2008, déléguant à l'Agence exécutive du réseau transeuropéen des pouvoirs relatifs à l'exécution de tâches liées à la mise en œuvre des programmes communautaires de financement dans le domaine du réseau transeuropéen de transport, et plus particulièrement la mise en œuvre des crédits prévus dans le budget communautaire.

ORGANISATION ET SIÈGE

Au 31 décembre 2010, l'Agence comptait 93 membres du personnel effectivement en poste. Parmi ceux-ci, 7 sont des fonctionnaires détachés, 24 des agents temporaires et 62 des agents contractuels.

La structure organisationnelle de l'Agence se conforme aux objectifs opérationnels et horizontaux de l'Agence dans la gestion du programme du réseau transeuropéen de transport. Elle s'articule autour de quatre unités dirigées par un directeur exécutif: deux unités opérationnelles en charge de la gestion de projet (T2 et T3), une unité horizontale (T1) et une unité d'assistance technique (T4). Les tâches de l'unité T4 sont étroitement liées aux tâches de gestion opérationnelle de projet. L'équipe du directeur (T0) est directement responsable d'un certain nombre d'activités horizontales, à savoir: information et communication, comptabilité, contrôle interne et audit interne. La taille réduite et la structure organisationnelle simple de l'Agence favorisent des lignes de communication rapides et directes. Les procédures décisionnelles suivent la structure hiérarchique et des réunions de direction et réunions de service ont lieu chaque semaine. L'Agence dispose de son propre site Internet interne pour la diffusion d'informations, de décisions et règles internes et de procédures.

En novembre 2010, l'Agence a emménagé dans ses bureaux définitifs situés au 910, Chaussée de Wavre, W910, BE-1049 Bruxelles.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de Internet de la TEN-T EA: <http://tentea.ec.europa.eu/en/home.htm>

STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport sur les comptes annuels comprend trois parties:

Partie I: États financiers et notes annexes

Les comptes généraux sont des comptes d'exercice, ce qui signifie que les effets des transactions et autres événements sont reconnus lorsque ces transactions ou événements se produisent. Ils sont établis conformément aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission européenne et sont fondés sur les principes de la comptabilité d'exercice, qui s'inspirent des normes comptables internationales admises pour le secteur public (IPSAS) ou, à défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS).

Partie II: États sur l'exécution du budget

La comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse modifiée. Comme dans tout système de comptabilité de caisse, les paiements effectués et les recettes reçues sont enregistrés pendant la période durant laquelle la transaction de caisse a lieu. Cette comptabilité est modifiée du fait que les crédits de paiement reportés sont également enregistrés. Elle vise à établir le compte de résultat de l'exécution budgétaire, ainsi que les états sur l'exécution du budget.

Partie III: Rapport sur la gestion budgétaire et financière

Cette partie est consacrée aux rapports sur la gestion budgétaire et financière durant la période couverte par les comptes annuels.

PARTIE I: ÉTATS FINANCIERS 2010

1. BILAN DE LA TENT-T EA AU 31.12.2010 - ACTIFS

		Note	31.12.2010	31.12.2009
			EUR	EUR
ACTIFS				
A. ACTIFS NON COURANTS		5.2.1		
Immobilisations incorporelles		5.2.1.1	46 021,00	35 923,00
Immobilisations corporelles		5.2.1.2	114 121,41	77 303,00
	Installations et équipements		15 125,46	650,00
	Matériel informatique		64 101,00	72 346,00
	Mobilier et matériel de transport		30 998,95	433,00
	Autres installations et accessoires		3 896,00	3 864,00
Autres actifs non courants		5.2.1.3	1 553 351,87	0,00
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS			1 713 494,28	113 226,00
B. ACTIFS COURANTS		5.2.2		
Créances courantes		5.2.2.1	39 137,48	23 689,33
	Créances à court terme	5.2.2.1.1	7 631,03	6 638,46
	Créances diverses	5.2.2.1.2	12 179,24	2 265,03
	Autres			
	Charges reportées	5.2.2.1.3	19 191,86	14 785,84
	Créances courantes auprès d'entités consolidées des CE	5.2.2.1.4	135,35	0,00
Espèces et valeurs disponibles		5.2.2.2	1 922 044,58	2 383 225,66
TOTAL DES ACTIFS COURANTS			1 961 182,06	2 406 914,99
TOTAL DES ACTIFS			3 674 676,34	2 520 140,99

Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport établie par la Commission européenne,
B-1049 Bruxelles – Belgique

BILAN DE LA TENT-T EA AU 31.12.2010 – PASSIFS ET ACTIF NET

	Note	31.12.2010	31.12.2009
PASSIFS		EUR	EUR
A. PASSIFS NON COURANTS	5.2.3		
Provisions pour risques et charges	5.2.3.1	0,00	45 050,92
Autres passifs à long terme	5.2.3.2	535 031,96	0,00
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		535 031,96	45 050,92
B. PASSIFS COURANTS	5.2.4		
Comptes créditeurs	5.2.4.1	1 569 094,20	1 813 839,81
Créditeurs courants	5.2.4.1.1	147 825,45	9 304,12
Dettes à long terme échéant dans les 12 mois	5.2.4.1.2	123 792,31	0,00
Créditeurs divers	5.2.4.1.3	10 209,06	595,98
Autres		681 738,34	558 095,25
Charges à payer	5.2.4.1.4	416 896,34	241 787,34
Charges reportées et à payer auprès d'entités consolidées des CE	5.2.4.1.5	264 842,00	316 307,91
Comptes créditeurs auprès d'entités consolidées des CE		729 321,35	1 245 844,46
Préfinancements reçus d'entités consolidées des CE	5.2.4.1.6	482 074,11	1 181 959,50
Autres comptes créditeurs auprès d'entités consolidées des CE	5.2.4.1.7	247 247,24	63 884,96
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 692 886,51	1 813 839,81
TOTAL DES PASSIFS		2 227 918,47	1 858 890,73
C. ACTIF NET	5.2.5		
Excédent/déficit cumulé		661 250,26	610 228,89
Résultat économique de l'exercice (bénéfices+/-pertes-)		785 507,61	51 021,37
TOTAL DE L'ACTIF NET		1 446 757,87	661 250,26
TOTAL DE L'ACTIF/PASSIF NET		3 674 676,34	2 520 140,99

2. COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE LA TENT-T EA EN 2010

	Note	2010	2009
Recouvrement des dépenses	5.3.1.1	94 790,44	12 607,21
Produits des opérations administratives		0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	5.3.1.2	9 312 754,75	7 673 970,35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5.3.1	9 407 545,19	7 686 577,56
Dépenses administratives		(8 607 248,84)	(7 588 484,73)
Dépenses de personnel	5.3.2.1	(5 818 724,38)	(4 804 052,51)
Dépenses concernant les immobilisations	5.3.2.2	(51 649,16)	(40 698,19)
Autres dépenses administratives	5.3.2.3	(2 736 875,30)	(2 743 734,03)
Charges d'exploitation	5.3.2.4	(2 023,19)	(46 693,82)
Autres dépenses opérationnelles		(2 023,19)	(46 693,82)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5.3.2	(8 609 272,03)	(7 635 178,55)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		798 273,16	51 399,01
Produits financiers		0,00	0,00
Charges financières	5.3.3	(12 765,55)	(377,64)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS NON OPÉRATIONNELLES		(12 765,55)	(377,64)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		785 507,61	51 021,37
Produits exceptionnels			
Pertes exceptionnelles			
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE		785 507,61	51 021,37

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA TENT-T EA EN 2010 (MÉTHODE INDIRECTE)

Flux de trésorerie des activités ordinaires	2010	2009
Excédent/(déficit) des activités ordinaires	785 507,61	51 021,37
Activités d'exploitation		
Ajustements		
Amortissements (immobilisations incorporelles)	15 087,12	10 437,05
Dépréciations (immobilisations corporelles)	36 220,04	29 219,14
(Augmentation)/diminution des provisions pour risques et charges	(45 050,92)	45 050,92
(Augmentation)/diminution des créances courantes	(1 553 351,87)	0,00
(Augmentation)/diminution des créances courantes	(15 312,80)	122 534,58
(Augmentation)/diminution des créances des entités consolidées des CE	(135,35)	99 753,96
Augmentation/(diminution) des autres dettes à long terme	535 031,96	0,00
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	395 569,81	(43 308,22)
Augmentation/(diminution) des dettes des entités consolidées des CE	(516 523,11)	971 586,05
(Gains)/pertes sur ventes de biens, d'installations et d'équipements	342,00	1 042,00
Flux de trésorerie net des activités d'exploitation	(362 615,51)	1 287 336,85
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	(98 565,57)	(85 407,19)
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	(98 565,57)	(85 407,19)
Augmentation/(diminution) nette des espèces et valeurs disponibles	(461 181,08)	1 201 929,66
Espèces et valeurs disponibles en début d'exercice	2 383 225,66	1 181 296,00
Espèces et valeurs disponibles en fin d'exercice	1 922 044,58	2 383 225,66

4. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DE LA TENT-T EA EN 2010

Actif net	Réserves		Excédent/déficit cumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
	Réserve de juste valeur	Autres réserves			
Solde au 31 décembre 2009			610 228,89	51 021,37	661 250,26
Modifications des principes comptables					0,00
Solde au 1^{er} janvier 2010 (en cas de mise à jour)	0,00	0,00	610 228,89	51 021,37	661 250,26
Autres					0,00
Variations de la juste valeur					0,00
Variations de la réserve du Fonds de garantie					0,00
Affectation du résultat économique de l'exercice précédent			51 021,37	-51 021,37	0,00
Montants crédités aux États membres					0,00
Résultat économique de l'exercice				785 507,61	785 507,61
Solde au 31 décembre 2010	0,00	0,00	661 250,26	785 507,61	1 446 757,87

5. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Ces états financiers couvrent la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010.

5.1. Principes comptables

5.1.1. Dispositions juridiques et règlement financier

La comptabilité est tenue conformément aux dispositions du règlement n° 1653/2004 de la Commission du 21 septembre portant règlement financier type des agences exécutives en application du règlement n° 58/2003 du Conseil et des règlements n° 651/2008 et 2342/2002 de la Commission du 23 décembre 2002 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes.

Les comptes ont été dressés conformément aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission. Ces règles ont été adoptées dès le 28 décembre 2004 et sont fondées sur les principes de la comptabilité d'exercice, qui s'inspirent des normes comptables internationales admises pour le secteur public (IPSAS) ou, à défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS).

5.1.2. Principes comptables

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, utiles à tout un éventail d'utilisateurs. Pour une entité du secteur public comme la TEN-T EA, les objectifs sont plus spécifiquement de permettre à l'entité de rendre des comptes quant à l'utilisation des ressources placées sous sa responsabilité.

La comptabilité de l'Agence se compose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire. Ces comptabilités sont tenues par année civile en EUR. La comptabilité budgétaire permet de suivre de manière détaillée l'exécution du budget. Elle repose sur le principe de comptabilité de caisse modifiée. La comptabilité générale permet de préparer les états financiers, car elle indique l'ensemble des charges et produits afférents à l'exercice selon les règles de la comptabilité d'exercice et vise à faire état de la situation financière sous la forme d'un bilan au 31 décembre.

L'article 53 du règlement portant règlement financier type des agences exécutives (règlement (CE) n° 1653/2004 de la Commission) fixe les principes comptables à appliquer lors de l'établissement des états financiers, à savoir:

- la continuité des activités;
- la prudence;
- la permanence des méthodes comptables;
- la comparabilité des informations;

- l'importance relative;
- la non-compensation;
- la prééminence de la réalité sur l'apparence;
- la comptabilité d'exercice.

5.1.3 Devise et base de conversion

Les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la TEN-T EA.

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros sur la base des taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées.

5.1.4 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont estimées à leur prix d'acquisition, à l'exception des biens acquis gratuitement qui sont estimés à leur valeur marchande. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont estimées à leur coût historique converti en euros au cours en vigueur au moment de leur acquisition. La valeur comptable d'un bien immobilisé est égale au prix d'acquisition ou au coût de revient corrigés des réévaluations, des amortissements et des dépréciations durables.

Les coûts consécutifs sont comptabilisés comme une immobilisation distincte, uniquement lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques à venir associés à l'article reviendront à l'Agence et si le coût de l'article peut être mesuré de manière fiable. Les réparations et l'entretien sont inscrits au compte de résultat économique durant l'exercice comptable de leur survenance.

Les immobilisations dont la durée de vie économique est indéfinie ne sont pas amorties et leur dégradation est testée régulièrement. La dégradation des immobilisations faisant l'objet d'un amortissement est examinée dès que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrée. Une perte au titre de la dégradation est reconnue pour le montant à raison duquel la valeur comptable de l'immobilisation dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

L'amortissement des autres actifs est calculé selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée.

5.1.5 Taux d'amortissement

Type d'actif	Taux linéaire d'amortissement
Immobilisations incorporelles	25%
Immeubles	4%
Installations, machines et équipements	12,5% à 25%
Mobilier	10% à 25%

Installations et accessoires	12,5% à 25%
Matériel informatique	25%

5.1.6 Utilisation des estimations

Conformément aux principes comptables généralement admis, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par la direction. Les principales estimations importantes comprennent, entre autres, des provisions pour charges futures, les risques financiers sur les créances, les charges à payer et produits à recevoir, les actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations. Les résultats effectifs peuvent diverger de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

5.1.7. Consolidation

Conformément à l'article 57 du règlement (CE) n° 1653/2004 de la Commission, les comptes de la TEN-T EA sont consolidés avec les comptes annuels de la Commission.

5.2. Notes annexes au bilan

5.2.1. Actifs non courants

5.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Sont considérés comme immobilisations incorporelles les actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Pour être repris dans l'inventaire financier à l'actif du bilan, ils doivent être sous le contrôle de l'Agence et générer des avantages économiques futurs au bénéfice de l'Agence. Leur prix d'achat doit par ailleurs être supérieur à 420 EUR.

L'Agence fixe un seuil de 65 000 EUR pour les immobilisations incorporelles générées en interne. Ce seuil sera revu périodiquement et actualisé, le cas échéant. Pour de plus amples informations sur les développements informatiques internes en 2010, veuillez vous reporter à la note 5.3.2.3.

Au 31 décembre 2010, les immobilisations incorporelles s'élèvent à un montant de 46 021,00 EUR.

En 2010, la TEN-T EA a acquis et a classifié comme immobilisations incorporelles les licences de logiciels suivantes:

Business Objects Enterprise Premium	12 licences	6 594,00 EUR
Web Intelligence	5 licences	2 250,00 EUR
AUTOCAD LT 2010	2 licences	2 067,12 EUR
ARC Info (mise à jour de ARC Editor)	2 licences	11 774,00 EUR
ODEUM Intranet	1 licence	2 500,00 EUR

Ces immobilisations sont amorties mensuellement sur la base d'un taux d'amortissement annuel de 25%.

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations incorporelles en 2010:

2010	Logiciels	Total
Valeur brute comptable au 01.01.2010	48 274,62	48 274,62
Acquisitions	25 185,12	25 185,12
Cessions		
Valeur brute comptable au 31.12.2010	73 459,74	73 459,74
Cumul des amortissements et des dépréciations au 01.01.2010	(12 351,62)	(12 351,62)
Amortissements	(15 087,12)	(15 087,12)
Reprises sur amortissements		
Cessions		
Dépréciations		
Cumul des amortissements et des dépréciations au 31.12.2010	(27 438,74)	(27 438,74)
Valeur nette comptable au 31.12.2010	46 021,00	46 021,00

5.2.1.2. Immobilisations corporelles

Sont considérés comme immobilisations corporelles les actifs non monétaires identifiables avec substance physique. Pour être repris dans l'inventaire financier à l'actif du bilan, ils doivent être sous le contrôle de l'Agence et générer des avantages économiques futurs au bénéfice de l'Agence ou augmenter le potentiel de service de l'Agence. Leur prix d'achat doit par ailleurs être supérieur à 420 EUR. Les articles d'une valeur inférieure, tels que les ordinateurs de bureau, les appareils photos numériques et les moniteurs, sont traités en tant que dépenses de l'exercice. Ils sont toutefois enregistrés dans l'inventaire physique. Les réparations et entretiens sont facturés sur la période économique durant laquelle ils ont eu lieu.

Au 31 décembre 2010, les immobilisations corporelles s'élèvent à 114 121,41 EUR.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en 2010 comprennent:

- du matériel informatique et électronique: ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, serveurs et matériel de serveur, systèmes de suivi d'inventaire et projecteurs.
- du mobilier de bureau et des équipements de cuisine pour les bureaux de l'Agence.

Un ordinateur portable a disparu des locaux de stockage du matériel informatique et a donc été retiré de l'inventaire.

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations corporelles en 2010:

2010	Installations et équipements	Matériel informatique	Mobilier et matériel de transport	Autres installations et accessoires	Total
Valeur brute comptable au 01.01.2010	1 200,20	111 759,49	759,00	5 402,44	119 121,13
Acquisitions	15 706,26	24 439,60	31 389,59	1 845,00	73 380,45
Cessions		(444,59)			(444,59)
Valeur brute comptable au 31.12.2010	16 906,46	135 754,50	32 148,59	7 247,44	192 056,99
					0,00
Cumul des amortissements et des dépréciations au 01.01.2010	(550,20)	(39 413,49)	(316,00)	(1 538,44)	(41 818,13)
Amortissements	(1 230,80)	(32 342,60)	(833,64)	(1 813,00)	(36 220,04)
Reprises sur amortissements					0,00
Cessions		102,59			102,59
Dépréciations					0,00
Cumul des amortissements et des dépréciations au 31.12.2010	(1 781,00)	(71 653,50)	(1 149,64)	(3 351,44)	(77 935,58)
Valeur nette comptable au 31.12.2010	15 125,46	64 101,00	30 998,95	3 896,00	114 121,41

Les immobilisations corporelles informatiques sont amorties mensuellement sur la base d'un taux d'amortissement annuel de 25%. Le mobilier, les équipements de cuisine et d'éclairage sont amortis sur la base d'un taux annuel de 10% ou 12,5% suivant les taux fixés dans le catalogue des actifs de la DG DIGIT.

5.2.1.3. Autres actifs non courants

Le montant des autres actifs non courants s'élève à 1 553 351,87 EUR et représente les travaux exécutés par le propriétaire afin de conformer le bâtiment aux conditions établies par la Commission européenne en matière de locaux de bureaux. Le montant global des travaux se chiffre à 1 585 713,37 EUR et l'Agence a amorti un montant de 32 361,50 EUR durant le mois de décembre 2010.

Les travaux constituant encore un actif non courant seront amortis durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2015.

Pour un aperçu du contrat de location des bureaux, veuillez vous reporter à la note 5.2.3.2.

5.2.2. Actifs courants

5.2.2.1. Créances courantes

5.2.2.1.1. Créances à court terme

Ce poste, qui s'élève à 7 631,03 EUR, reprend une créance client de 99,01 EUR et des intérêts pour un montant de 7 532,02 EUR rapportés par le compte de l'Agence pour le dernier trimestre 2010 et pas encore perçus au 31 décembre 2010.

5.2.2.1.2. Créances diverses

Ce poste d'un montant de 12 179,24 EUR reprend les coûts divers versés aux membres du personnel pour le compte de la Commission et d'autres institutions et pas encore réclamés par la TEN-T EA.

5.2.2.1.3. Charges reportées

Les charges reportées d'un montant de 19 191,86 EUR comprennent des dépenses relatives aux exercices 2011-2015, enregistrées dans les comptes de 2010 et reportées aux exercices financiers auxquels elles se rapportent. Ces dépenses comprennent des abonnements à des journaux et des contrats d'entretien, des bus scolaires pour les enfants des membres du personnel et des missions.

5.2.2.1.4. Créances courantes auprès d'entités consolidées

Ce poste de 135,35 EUR est une créance de Fusion for Energy JU.

5.2.2.2. Espèces et valeurs disponibles

Le montant de 1 922 044,58 EUR correspond à l'avoir en caisse de la TEN-T EA au 31 décembre 2010 sur son compte bancaire auprès d'ING Belgique. L'Agence ne possède pas de fonds de caisse.

5.2.3. Passifs non courants

5.2.3.1. Provisions pour risques et charges

En 2010, l'Agence a utilisé la provision inscrite en 2009 pour l'adaptation annuelle de la rémunération du personnel à hauteur de 1,85%. En 2009, l'adaptation a été refusée par le Conseil et la Commission a intenté une action en annulation devant la Cour de justice contre la décision prise par le Conseil. En 2010, à la suite du jugement favorable de la Cour, l'Agence a payé le montant de l'indexation au personnel et a liquidé la provision d'un montant de 45 050,92 EUR.

Aucune nouvelle provision n'a été constituée en 2010.

5.2.3.2. Autres passifs à long terme

L'Agence a inscrit une dette à long terme pour un montant de 535 031,96 EUR sur la base de l'accord contractuel conclu avec AG Insurance SA (Belgique). Cet accord fixe les conditions de la location des bureaux et des travaux à réaliser par le propriétaire du bâtiment:

le montant total des travaux réalisés par le propriétaire et des immobilisations livrées s'élève à 1 627 117,60 EUR et est payé par des versements semestriels jusqu'à la fin du contrat. Un intérêt de 3,37% est appliqué au montant suivant un plan de remboursement.

En 2010, à la demande de l'Agence, AG Insurance a émis une facture de 978 045 EUR pour les actifs (d'un montant de 41 404,23 EUR) et pour une partie des travaux (d'un montant de 926 889,10 EUR), avec les intérêts applicables pour la période (d'un montant de 9 751,67 EUR). Cette facture a été réglée par la TEN-T EA, les actifs ont été inscrits dans l'inventaire et les charges pour les travaux facturés ont été reportées jusqu'à la fin du contrat (cf. note 5.2.1.3).

L'obligation totale incombant encore à l'Agence pour la période 2011-2015 se monte à 658 824,27 EUR et est scindée entre la dette à long terme de 535 031,96 EUR due après le 31 décembre 2011 et la dette à court terme échéant dans le courant de l'exercice 2011 (point 5.2.4.1.2).

5.2.4. Passifs courants

5.2.4.1. Comptes créditeurs

5.2.4.1.1. Créditeurs courants

Ce poste d'un montant de 147 825,45 EUR représente les montants dus à des fournisseurs pour des factures reçues mais pas encore payées en fin d'exercice.

5.2.4.1.2. Dettes à long terme échéant dans les 12 mois

Ce poste de 123 792,31 EUR comprend la dette à court terme due au propriétaire des locaux de l'Agence (pour des informations plus détaillées, veuillez vous reporter au point 5.2.3.2).

5.2.4.1.3. Créditeurs divers

Poste	Montant
Déductions pour du personnel pour des services de garde d'enfants à régulariser avec la Commission	426,48
Retenues sur les traitements du personnel à régulariser avec la Commission et d'autres institutions	7 263,73

Remboursement à un membre du personnel de dépenses engagées au nom de la TEN-T EA	44,85
Actifs reçus mais pas encore facturés	2 474,00
Total	10 209,06

5.2.4.1.4. Charges à payer auprès d'entités non consolidées

Charges pour biens et services:

Ce montant total de 416 896,34 EUR représente les biens et services reçus en 2010, mais pas encore comptabilisés en tant que montant à payer au fournisseur au 31 décembre 2010. Les dépenses sont de deux types:

- factures à recevoir correspondant exactement aux montants à payer;
- provisions mises de côté pour payer des biens ou services reçus en 2010. Le montant n'étant pas connu au moment de la clôture des comptes, une estimation a été faite sur la base d'informations contractuelles ou autres.

Factures reçues en janvier/février 2011:

Fournitures de bureau et entretien	1 379,59	EUR
Dépenses de recrutement déc. 2010	866,28	EUR
Dépenses d'expertise déc. 2010	9 907,51	EUR
Personnel intérimaire déc. 2010	6 721,34	EUR
Frais de téléphones mobiles déc. 2010	1 431,61	EUR
Diminution des coûts d'audits externes	(230,00)	EUR
Dépenses sociales et en sécurité 2010	331,47	EUR
Frais bancaires 2010	62,23	EUR

Charges à payer:

			<u>Méthode d'estimation</u>
Charges pour les locaux 2010	92 629,96	EUR	Tableau d'exécution budgétaire
Numérisation d'archives électroniques	17 500,00	EUR	Contrat avec le fournisseur
Services informatiques 2010	21 615,96	EUR	Contrat avec le fournisseur
Missions 2010	14 146,76	EUR	Tableau d'exécution budgétaire
Dépenses de déménagement 2010	15 444,51	EUR	Contrat avec le fournisseur
Traductions de propositions de projets	28 272,71	EUR	Coût moyen/traduction
Remboursement des frais de transport du personnel 2010	7 343,95	EUR	Notes de frais du personnel
Formations 2010	2 787,50	EUR	Tableau d'exécution budgétaire
Personnel intérimaire oct. 2010	1 029,00	EUR	Tableau d'exécution budgétaire
Frais bancaires	30,25	EUR	Lettre d'information préalable
Autres	73,43	EUR	Tableau d'exécution budgétaire

Total des charges à payer auprès d'entités non consolidées: 221 344,06 EUR

Charges à payer pour dépenses de personnel:

L'Agence a comptabilisé des charges pour un montant de 139 765,37 EUR correspondant à 792 jours de congés annuels non pris par le personnel en 2010. Ces jours seront pris par le personnel en 2011. Le montant est calculé sur la base du salaire journalier moyen pour chaque grade.

Deux membres du personnel ont commencé à travailler à la mi-décembre 2010 et ont reçu leur salaire en janvier 2011. Une charge à payer pour le temps travaillé en 2010 d'un montant de 4 014,65 EUR a été comptabilisée.

À la suite de l'exercice d'évaluation annuel réalisé en 2010, certains membres du personnel ont été reclassifiés dans un grade supérieur à compter du 1^{er} janvier 2010. L'adaptation de leur traitement équivaut à 18 633,37 EUR et sera payée en 2011. Ce montant a été comptabilisé comme une dépense en 2010.

L'indexation annuelle de la rémunération du personnel s'élève à 0,10% pour l'année 2010 et prend effet au 1^{er} juillet 2010. Le montant total équivaut à 30 221,03 EUR et sera également payé en 2011. Ce montant a été comptabilisé comme une dépense en 2010.

Le retard de paiement de l'indexation de 1,85% au personnel pour 2009 a engendré un intérêt pour retard de paiement d'un montant de 2 917,86 EUR. Ce montant a été comptabilisé comme une dépense en 2010 et sera payé au personnel en 2011.

Charges totales pour dépenses de personnel: 195 552,28 EUR**5.2.4.1.5. Charges à payer auprès d'entités consolidées**

Ce montant représente des biens et services reçus en 2010 mais pas encore comptabilisés en tant que montant à payer au fournisseur au 31 décembre 2010. Les charges à payer reposent sur les accords de niveau de service signés avec les Directions générales de la Commission et d'autres organes de l'UE.

<u>Charges à payer:</u>		<u>Source d'estimation:</u>
DG RH et Sécurité	204 837,25 EUR	Tableaux d'exécution budgétaire
PMO (Pay Master Office)	5 305,95 EUR	Tableau d'exécution budgétaire
DG OIB	54 259,74 EUR	Tableaux d'exécution budgétaire
DG OPOCE	439,06 EUR	Tableau d'exécution budgétaire
Total des charges à payer	264 842,00 EUR	

5.2.4.1.6. Préfinancement reçu de la Commission européenne

Ce poste d'un montant de 482 074,11 EUR représente le solde du compte de résultat budgétaire fin 2010. Ce montant doit être remboursé à la Commission.

Pour plus de détails, reportez-vous à la Partie II: États sur l'exécution du budget.

5.2.1.4.7. Autres comptes créditeurs auprès d'entités consolidées des CE

Poste	Montant
DG OIB - services facturés mais pas payés à la fin de l'exercice	181 430,06
DG RH - services facturés mais pas payés à la fin de l'exercice	33 307,00
Intérêts rapportés par le compte bancaire de l'Agence	32 510,18
Total	247 247,24

Ces intérêts seront remboursés à la Commission conformément aux dispositions fixées dans l'acte de délégation de l'Agence.

5.2.5. Actifs nets

Les actifs nets se montent à 1 446 757,87 EUR et comprennent le résultat économique de l'exercice précédent et le résultat économique de l'exercice en cours.

Le résultat économique de l'exercice est différent du résultat budgétaire en raison des différences entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. Des informations supplémentaires concernant le rapprochement des deux comptabilités sont fournies à la partie II: États sur l'exécution du budget.

5.2.6. Actifs/passifs éventuels

Passifs éventuels	31.12.2010	31.12.2009
Travaux de sécurité	134 854,50	0
TOTAL	134 854,50	0,00

Il n'y a aucun actif éventuel à communiquer pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Agence a inscrit un passif éventuel pour un montant de 134 854,50 EUR sur la base de l'Amendement 1 du 4 novembre 2010 apporté à l'accord contractuel conclu avec AG Insurance SA (Belgique). Cet amendement fixe les conditions des travaux de sécurité dans les locaux de l'Agence. Ces travaux doivent être exécutés durant le premier trimestre 2011 et payés dans le mois de leur achèvement.

5.2.7. Engagements de financement futur

Engagements de financement futur	31.12.2010	31.12.2009
RAL - Engagements relatifs à des crédits non encore consommés	935 041,59	719 776,94
Baux d'exploitation	3 451 921,20	110 698,91

Engagements contractuels (pour lesquels aucun engagement budgétaire n'a encore été effectué)	9 508,00	12 293,13
TOTAL	4 396 470,79	842 768,98

Les engagements de financement futur sont des obligations hors bilan découlant d'obligations contractées par l'Agence en 2010 concernant des biens et services à fournir après la date de clôture.

Le poste RAL - Engagements relatifs à des crédits non encore consommés correspond à la différence entre les engagements provisionnels reportés en 2011 (1 421 227,65 EUR) et les charges à payer (hors dépenses de personnel) comptabilisées en 2010 (486 186,06 EUR).

Les baux d'exploitation représentent les charges dues pour la location des bureaux jusqu'à la fin du contrat le 31 décembre 2015.

Les engagements contractuels (pour lesquels aucun engagement budgétaire n'a encore été effectué) correspondent au montant de contrats d'entretien à long terme des photocopieurs de l'Agence.

5.2.8. Événements post-bilan

Aucun événement post-bilan majeur n'est survenu entre le 31 décembre 2010 et l'élaboration des comptes annuels finaux.

5.3. Notes annexes au compte de résultat économique

5.3.1. Produit

5.3.1.1. Recouvrement des dépenses des exercices précédents

Ce poste d'un montant de 94 790,44 EUR comprend le recouvrement des dépenses encourues pour les services fournis par la Commission et des fournisseurs externes en 2009, pour lesquels des notes de crédits en vue d'un remboursement partiel ont été reçues en 2010.

5.3.1.2. Autres produits d'exploitation

Poste	Montant
subventions reçues en 2009 pour couvrir l'autonomie administrative de la TEN-T EA	9 311 925,89
Bénéfices réalisés sur le taux de change	828,86
Total	9 312 754,75

5.3.2. Dépenses

5.3.2.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel incluent les salaires bruts totaux et les allocations, les cotisations sociales, les contributions au régime des pensions et la provision pour les jours de congé non pris. Les dépenses totales pour 2011 atteignent un montant de 5 818 724,38 EUR.

5.3.2.2. Dépenses concernant les immobilisations

Ce poste d'un montant de 51 649,16 EUR comprend la dépréciation et l'amortissement des actifs à long terme en possession de l'Agence, ainsi que la perte due à la cession d'un bien durant l'exercice.

5.3.2.3. Autres dépenses administratives

Poste	Montant
Dépenses liées aux bureaux	664 114,34
Fournitures de bureau et entretien	265 432,95
Dépenses de communication et de publication	7 574,87
Frais de recrutement	8 977,61
Missions du personnel	111 537,97
Frais de formation	35 831,02

Experts et frais connexes	244 738,85
Fournisseurs de services informatiques externes	106 695,22
Développements informatiques internes (<i>cf. tableau ci-dessous</i>)	28 497,97
Autres fournisseurs de services externes (<i>cf. tableau ci-dessous</i>)	284 104,43
Dépenses immobilières auprès d'entités consolidées	243 188,07
Autres dépenses auprès d'entités consolidées (<i>cf. tableau ci-dessous</i>)	736 182,00
Total	2 736 875,30

Développements informatiques:

L'Agence affecte deux membres du personnel à des développements informatiques internes devant couvrir les besoins du budget administratif et d'exploitation. Le temps consacré à chaque développement est enregistré sur des fiches horaires qui sont utilisées pour en estimer la valeur.

Les développements réalisés pour les systèmes appartenant à la DG MOVE sont inscrits comme des dépenses afférentes à l'exercice. Un seuil de 65 000 EUR est appliqué pour le développement de logiciels appartenant à l'Agence. Les logiciels dont la valeur dépasse ce seuil sont inscrits dans l'inventaire comme des immobilisations. Les développements de moindre valeur sont comptabilisés comme des dépenses afférentes à l'exercice.

En 2010, l'Agence n'a pas fait appel à des fournisseurs de services externes pour les développements informatiques.

Développement informatique	Propriétaire du système	Montant
Outil ASR 2010	DG MOVE	1 344,27
Module d'évaluation TENtec	DG MOVE	12 003,90
Module de suivi du projet TENtec	DG MOVE	5 468,47
Outil de suivi d'actions	TEN-T EA	9 681,33
Total		28 497,97

Autres fournisseurs de services externes

Poste	Montant
Frais de traduction	55 442,13
Frais de déménagement	19 169,04

Personnel intérimaire	88 479,76
Audits réalisés par des contractants externes	95 221,64
Création d'archives électroniques	17 500,00
Services de sécurité	144,68
Frais de représentation et en relation avec des événements	8 147,18
Total	284 104,43

Autres dépenses auprès d'entités consolidées

Poste	Montant
Services de sécurité	143 588,69
Services de l'Office de gestion et de liquidation de droits individuels et services liés au personnel	63 252,09
Formation	99 580,46
Missions	5 558,29
Fournitures de bureau et entretien	26 578,89
Traduction	29 813,75
Services médicaux au personnel	33 838,26
Services informatiques	289 305,00
Services d'archivage	11 426,91
Communication et publication	1 123,66
Frais d'interprétation	32 116,00
Total	736 182,00

5.3.2.4. Charges d'exploitation

Ce poste d'un montant de 2 023,19 EUR reflète les pertes réalisées sur le taux de change durant l'exercice.

5.3.3. Charges financières

Poste	Montant
Intérêts courus pour le retard de paiement de l'indexation salariale de 1,85% de l'exercice 2009	2 917,86
Intérêts pour 2010 suivant le plan de remboursement du contrat portant sur les travaux de rénovation des bureaux	9 751,67
Frais bancaires	96,02
Total	12 765,55

PARTIE II. ÉTATS SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET 2010

6. EXÉCUTION DU BUDGET 2010

La TEN-T EA a un budget de fonctionnement régi par le règlement n° 1653/2004 de la Commission. Conformément à l'article 15 du règlement (CE) n° 58/2003, le budget de fonctionnement couvre exclusivement les dépenses administratives pour l'exercice. La subvention de 2010 a été transférée à l'Agence en trois versements. Le budget consiste en des crédits non dissociés.

Produit

Le budget administratif de la TEN-T EA adopté par le comité de direction s'élève à 9 794 000 EUR. En 2010, l'Agence a soumis trois modifications budgétaires pour approbation à son comité de direction.

La première, présentée le 29 juin 2010, réaffectait un montant de 219 000 EUR en salaires - en raison d'un nombre moyen de membres du personnel inférieur aux prévisions - principalement à des coûts liés au nouveau bâtiment.

La deuxième modification du budget, soumise le 22 septembre 2010, concernait des économies sur la renégociation de l'accord de niveau de service avec la DG OIB pour un montant de 65 000 EUR, utilisé pour compenser la nouvelle politique relative au remboursement des frais de transport aux employés. En outre, une nouvelle diminution des salaires de 96 000 EUR a été proposée, en raison d'une rotation du personnel plus élevée que prévu. Cette somme a été utilisée pour renforcer le budget de l'évaluation externe des appels à propositions de 2010, en tenant compte de la réception d'un plus grand nombre de propositions que prévu.

La troisième et dernière modification budgétaire soumise au comité de direction réuni le 8 décembre 2010 proposait d'utiliser les 394 400 EUR d'économies réalisées afin d'accélérer le remboursement des travaux dans les nouveaux locaux. Il s'agissait notamment d'économies sur les salaires (198 000 EUR), les dépenses de missions (19 000 EUR), la formation (40 000 EUR), les dépenses d'équipements, de mobilier et de déménagement (41 000 EUR), l'évaluation des appels à propositions de 2010 (47 000 EUR) et des réunions d'experts (23 000 EUR).

Pour de plus amples informations à propos des modifications du budget et des transferts entre lignes budgétaires, veuillez vous reporter à la p.28.

Pendant l'année, l'Agence a reçu d'autres produits d'un montant de 94 790,44 EUR. Ce montant comprend des ordres de recouvrement émis pour le recouvrement des dépenses de 2009 pour des services fournis par la Commission et des fournisseurs externes.

Dépenses

Les crédits du budget administratif de l'Agence pour 2010 étaient engagés à hauteur de 99,8% en fin d'exercice (*voir le tableau p. 30*). Des crédits de paiement pour un montant de 1 421 227,65 EUR ont été reportés en 2011 dans la mesure où ils correspondent à des engagements juridiques contractés en 2010 mais pas encore payés au 31 décembre 2010 (*voir tableau à la p. 52*).

Outre les crédits budgétaires adoptés (type C1), des crédits de paiement ont été

reportés de l'exercice 2009 (type C8). Les crédits s'élèvent à 1 184 208,46 EUR; en 2010, l'Agence a payé 815 658,72 EUR, ce qui représente un taux d'exécution de 68,88% (*voir le tableau p. 34*). Le montant non utilisé de 368 549,74 EUR sera remboursé à la Commission.

Résultat de l'exécution du budget

Le tableau du résultat de l'exécution du budget à la p. 36 détaille les produits et dépenses budgétaires pour l'exercice 2010 et présente un calcul du montant des subventions de 2010 non utilisées qui seront remboursées à la Commission européenne. Aux fins du calcul du résultat du budget de l'exercice, les dépenses incluent les paiements effectués sur crédits de paiement de l'exercice, ainsi que les crédits de cet exercice reportés à l'exercice suivant.

ÉTAT DE COMPARAISON ENTRE LE BUDGET INITIAL ET FINAL DE LA TENT EA

Ligne budgétaire	Description de la ligne budgétaire	Budget initial	Transferts au sein du même chapitre	Transferts dus à des modifications	1 ^{re} modification du budget	Transferts au sein du même chapitre	Transferts dus à des modifications	2 ^e modification du budget	Transferts au sein du même chapitre	Transferts dus à des modifications	3 ^e modification du budget	Transferts au sein du même chapitre	Budget final
A01100	Agents temporaires – Salaire de base	2 464 000	-	(15 000)	2 449 000	-	(41 000)	2 408 000		(12 000)	2 396 000	(5 000)	2 391 000
A01101	Agents temporaires – Allocations et autres charges	801 000	-	(41 360)	759 640	-	(11 000)	748 640		(47 000)	701 640	-	701 640
A01110	Agents contractuels - Salaire de base	2 391 000	-	(104 000)	2 287 000	-	(105 000)	2 182 000		(39 000)	2 143 000	-	2 143 000
A01111	Agents contractuels - Allocations et autres charges	751 000	-	(75 640)	675 360	-	61 000	736 360		(100 000)	636 360	5 000	641 360
A01200	Dépenses diverses de recrutement de personnel	10 500	-	5 000	15 500	-	-	15 500		(2 500)	13 000	-	13 000
A01201	Dépenses d'installation des droits	17 000	-	(5 000)	12 000	-	-	12 000	-	-	12 000	-	12 000
A01300	Dépenses liées aux missions – Personnel de l'Agence	150 000	-	-	150 000	-	-	150 000	-	(19 000)	131 000	-	131 000
A01400	Service médical	36 500	-	-	36 500	-	-	36 500	-	-	36 500	-	36 500
A01410	Formation et cours de langues	163 500	-	16 000	179 500	-	(2 000)	177 500	-	(40 500)	137 000	(24 250)	112 750
A01420	Autres dépenses sociales, restaurants et aide au personnel	30 000	-	1 000	31 000	-	2 000	33 000	-	-	33 000	24 250	57 250
A01700	Frais de représentation et événements	10 000	-	-	10 000	-	-	10 000	-	(5 000)	5 000	-	5 000
TITRE I		6 824 500	0	(219 000)	6 605 500	0	(96 000)	6 509 500	0	(265 000)	6 244 500	0	6 244 500

A02000	Loyers	655 000	-	(113 000)	542 000	-	(135 000)	407 000	134 855	977 238	1 519 093	-	1 519 093
A02090	Autres dépenses afférentes au bâtiment	1 004 000	-	324 500	1 328 500	-	143 500	1 472 000	(134 855)	(582 838)	754 307	-	754 307
A02100	Équipement informatique (matériel) et entretien	55 000	-	(5 000)	50 000	-	-	50 000	-	2 000	52 000	-	52 000
A02101	Achat et dév. de logiciels, automatisation des bureaux, assistance informatique	75 000	-	(19 000)	56 000	-	-	56 000	-	(3 000)	53 000	-	53 000

Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport établie par la Commission européenne,
B-1049 Bruxelles – Belgique

Comptes annuels finaux 2010

A02102	Autres services externes de traitement des données	80 000	-	(40 000)	40 000	(4 305)	(27 500)	8 195	-	(7 795)	400	-	400
A02103	Dépenses de gestion et autres dépenses informatiques	280 000	-	5 000	285 000	4 305	-	289 305	-	95	289 400	-	289 400
A02200	Premier équipement en matériel et installations	7 000	-	-	7 000	-	-	7 000	-	(7 000)	0	-	0
A02210	Achat d'équipement mobilier	35 000	-	-	35 000	-	70 000	105 000	-	(10 000)	95 000	(17 750)	77 250
A02212	Entretien, utilisation et réparation du mobilier	8 000	-	-	8 000	(1 500)	(500)	6 000	-	-	6 000	-	6 000
A02250	Archives et abonnements	0	-	16 000	16 000	1 500	500	18 000	-	-	18 000	17 750	35 750
A02300	Papeterie et fournitures de bureau	35 000	-	-	35 000	-	(14 000)	21 000	-	500	21 500	-	21 500
A02320	Charges bancaires et autres dépenses financières	1 000	-	-	1 000	-	-	1 000	-	(500)	500	-	500
A02350	Assurances diverses	2 500	-	-	2 500	-	2 500	5 000	5 500	(2 700)	7 800	-	7 800
A02352	Services de manutention et de déménagement	50 000	-	-	50 000	-	-	50 000	(5 500)	(21 200)	23 300	-	23 300
A02400	Frais d'affranchissement et de transport	36 000	-	-	36 000	-	(21 000)	15 000	-	-	15 000	-	15 000
A02410	Redevances de télécommunications	14 000	-	(9 000)	5 000	-	-	5 000	-	-	5 000	-	5 000
TITRE II		2 337 500	0	159 500	2 497 000	0	18 500	2 515 500	0	344 800	2 860 300	0	2 860 300
A03100	Réunions d'experts, conférences et séminaires	25 000	-	-	25 000	-	-	25 000	-	(23 000)	2 000	-	2 000
A03200	Informations et publications	70 000	-	7 000	77 000	-	-	77 000	-	-	77 000	-	77 000
A03201	Dépenses de traduction	60 000	-	-	60 000	-	(25 000)	35 000	-	(5 000)	30 000	-	30 000
A03301	Services externes divers	97 000	57 500	35 000	189 500	(13 885)	7 500	183 115	-	(4 597)	178 518	-	178 518
A03302	Audits externes	180 000	(57 500)	(22 500)	100 000	(400)	-	99 600	-	-	99 600	-	99 600
A03303	Dépenses pour la plateforme commune d'évaluation	200 000	-	40 000	240 000	14 285	95 000	349 285	-	(47 203)	302 082	-	302 082
TITRE III		632 000	0	59 500	691 500	0	77 500	769 000	0	(79 799)	689 200	0	689 201
BUDGET TOTAL		9 794 000	0	0	9 794 000	0	0	9 794 000	0	0	9 794 000	0	9 794 000

EXÉCUTION DU BUDGET ADMINISTRATIF 2010

Seuls les crédits C1 ont été pris en compte

Ligne budgétaire		Nom de la ligne budgétaire	Budget administratif 2010	Exécution des engagements (*)	% d'exécution	Exécution des paiements	% d'exécution
Titre, chapitre, article et poste		Description	Tel qu'adopté par le comité de direction (08.12.2010)	Crédits totaux engagés	...dans la structure budgétaire de la TEN-TEA	Crédits totaux payés	...dans la structure budgétaire de la TEN-TEA
TOTAL des DÉPENSES ADMINISTRATIVES			9 794 000,00	9 774 071,72	99,80%	8 352 844,07	85,46%
Titre	1	DÉPENSES DE PERSONNEL	6 244 500,00	6 225 771,72	99,70%	6 018 424,69	96,67%
Chapitre	11	Salaires et allocations	5 877 000,00	5 860 271,72	99,72%	5 816 348,55	99,25%
Article	110	Personnel occupant un emploi dans le tableau des effectifs	3 092 640,00	3 082 444,19	99,67%	3 074 100,80	99,73%
Poste	1100	Agents temporaires – Salaire de base	2 391 000,00	2 381 839,47	99,62%	2 381 839,47	100,00%
Poste	1101	Agents temporaires – Allocations et autres charges	701 640,00	700 604,72	99,85%	692 261,33	98,81%
Article	111	Agents contractuels	2 784 360,00	2 777 827,53	99,77%	2 742 247,75	98,72%
Poste	1110	Agents contractuels - Salaire de base	2 143 000,00	2 137 552,52	99,75%	2 137 552,52	100,00%
Poste	1111	Agents contractuels - Allocations et autres charges	641 360,00	640 275,01	99,83%	604 695,23	94,44%
Chapitre	12	Dépenses diverses de recrutement et de rotation de personnel	25 000,00	25 000,00	100,00%	17 794,09	71,18%
Article	120	Dépenses diverses de recrutement et de rotation de personnel	25 000,00	25 000,00	100,00%	17 794,09	71,18%

Comptes annuels finaux 2010

Poste	1200	Dépenses diverses de recrutement de personnel	13 000,00	13 000,00	100,00%	7 673,83	59,03%
Poste	1201	Dépenses d'installation des droits	12 000,00	12 000,00	100,00%	10 120,26	84,34%
Chapitre	13	Dépenses liées aux missions	131 000,00	131 000,00	100,00%	93 740,26	71,56%
Poste	1300	Dépenses liées aux missions – Personnel de l'Agence	131 000,00	131 000,00	100,00%	93 740,26	71,56%
		Dépenses liées aux missions – Services T.0	15 000,00	15 000,00	100,00%		0,00%
		Dépenses liées aux missions - Unité T.1	7 500,00	7 500,00	100,00%		0,00%
		Dépenses liées aux missions - Unité T.2	75 000,00	75 000,00	100,00%		0,00%
		Dépenses liées aux missions - Unité T.3	45 000,00	45 000,00	100,00%		0,00%
		Dépenses liées aux missions - Unité T.4	7 500,00	7 500,00	100,00%		0,00%
Chapitre	14	Services sociaux, infrastructures et formations	206 500,00	206 500,00	100,00%	87 770,27	42,50%
			0,00				
Poste	1400	Service médical	36 500,00	36 500,00	100,00%	5 698,07	15,61%
Poste	1410	Formation et cours de langues	137 000,00	137 000,00	100,00%	82 027,20	59,87%
Poste	1420	Autres dépenses sociales, restaurants et aide au personnel	33 000,00	33 000,00	100,00%	45,00	0,14%
			0,00				
Chapitre	17	Frais de représentation et événements	5 000,00	3 000,00	60,00%	2 771,52	92,38%
Poste	1700	Frais de représentation et événements	5 000,00	3 000,00	60,00%	2 771,52	92,38%
Titre	2	DÉPENSES INFRASTRUCTURELLES ET D'EXPLOITATION	2 860 299,68	2 859 099,68	99,96%	1 889 132,57	66,07%
Chapitre	20	Bureaux	2 273 400,00	2 273 400,00	100,00%	1 546 163,57	68,01%
Poste	2000	Loyers	1 519 093,00	1 519 093,00	100,00%	1 384 238,18	91,12%
Poste	2090	Charges locatives	754 307,00	754 307,00	100,00%	161 925,39	21,47%

Comptes annuels finaux 2010

Chapitre	21	Achat et entretien de matériel informatique	394 799,68	394 399,68	99,90%	336 277,46	85,26%
Article	210	Achat d'ordinateurs et de matériel informatique	394 799,68	394 399,68	99,90%	336 277,46	85,26%
Poste	2100	Équipement informatique (matériel) et entretien	51 999,68	51 999,68	100,00%	14 305,96	27,51%
Poste	2101	Achat et développement de logiciels, automatisation des bureaux, assistance informatique et fourniture de services	53 000,00	53 000,00	100,00%	32 666,50	61,63%
Poste	2102	Autres services externes de traitement des données	400,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2103	Dépenses de gestion et autres dépenses informatiques	289 400,00	289 400,00	100,00%	289 305,00	99,97%
Chapitre	22	Dépenses en marchandises, mobilier et accessoires	119 000,00	118 500,00	99,58%	3 685,73	3,11%
Article	220	Installations matérielles et techniques	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2200	Premier équipement en matériel et installations	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2201	Renouvellement du matériel et des installations	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2202	Location et crédit-bail de matériel et d'installations	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2203	Entretien, utilisation et réparation du matériel	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2204	Matériel d'automatisation des bureaux	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Article	221	Mobilier	101 000,00	101 000,00	100,00%	1 173,89	1,16%
Poste	2210	Achat d'équipement mobilier	95 000,00	95 000,00	100,00%	1 173,89	1,24%
Poste	2211	Location et crédit-bail de mobilier	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2212	Entretien, utilisation et réparation du mobilier	6 000,00	6 000,00	100,00%	0,00	0,00%
Article	225	Documentation et bibliothèque	18 000,00	17 500,00	97,22%	2 511,84	14,35%
Poste	2250	Dépenses de bibliothèque et d'archives et abonnements	18 000,00	17 500,00	97,22%	2 511,84	14,35%
Chapitre	23	Dépenses de fonctionnement administratif	53 100,00	52 800,00	99,44%	1 647,43	3,12%
Article	230	Papeterie et fournitures de bureau	21 500,00	21 500,00	100,00%	0,00	0,00%
Poste	2300	Papeterie et fournitures de bureau	21 500,00	21 500,00	100,00%	0,00	0,00%
Article	232	Charges financières	500,00	500,00	100,00%	0,00	0,00%
Poste	2320	Charges bancaires et autres dépenses financières	500,00	500,00	100,00%	0,00	0,00%

Comptes annuels finaux 2010

Article	233	Frais judiciaires	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2330	Frais judiciaires	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2331	Dommages et intérêts	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Article	235	Autres dépenses administratives	31 100,00	30 800,00	99,04%	1 647,43	5,35%
Poste	2350	Assurances diverses	7 800,00	7 800,00	100,00%	1 647,43	21,12%
Poste	2351	Dépenses diverses pour des réunions internes	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	2352	Services de manutention et de déménagement	23 300,00	23 000,00	98,71%	0,00	0,00%
Chapitre	24	Télécommunications et dépenses d'affranchissement	20 000,00	20 000,00	100,00%	1 358,38	6,79%
Poste	2400	Frais d'affranchissement et de transport	15 000,00	15 000,00	100,00%	0,00	0,00%
Poste	2410	Redevances de télécommunications	5 000,00	5 000,00	100,00%	1 358,38	27,17%
Titre	3	FRAIS DE SUPPORT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF	689 200,32	689 200,32	100,00%	445 286,81	64,61%
Chapitre	31	Réunions d'experts, conférences et séminaires	2 000,00	2 000,00	100,00%	750,32	37,52%
Poste	3100	Réunions d'experts, conférences et séminaires	2 000,00	2 000,00	100,00%	750,32	37,52%
Chapitre	32	Informations et publications	107 000,00	107 000,00	100,00%	58 680,43	54,84%
Poste	3200	Informations et publications	77 000,00	77 000,00	100,00%	28 866,68	37,49%
Poste	3201	Traduction	30 000,00	30 000,00	100,00%	29 813,75	99,38%
Chapitre	33	Autres dépenses techniques et de support administratif	580 200,32	580 200,32	100,00%	385 856,06	66,50%
Poste	3300	Études	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Poste	3301	Services externes divers	178 518,04	178 518,04	100,00%	123 896,49	69,40%
Poste	3302	Audits externes	99 600,00	99 600,00	100,00%	0,00	0,00%
Poste	3303	Dépenses pour la plateforme commune d'évaluation des projets	302 082,28	302 082,28	100,00%	261 959,57	86,72%

Crédits de paiement reportés de 2009 à 2010

IED	Référence utilisateur de l'engagement	Source de financement	Montant ouvert: RAL (type C8 en 2010)	Paiements (type C8 en 2010)
31/12/2009	SALAIRES ET ALLOCATIONS 2009	C1	141 535,50	s.o.
31/12/2010	ANS SERVICES MÉDICAUX 2009	C1	25 073,90	18 499,59
31/12/2010	ANS ADMIN ET EEA POUR FORMATION 2009	C1	39 981,69	28 706,50
31/12/2010	FRAIS DE RECRUTEMENT 2009	C1	1 942,19	1 437,50
31/12/2010	JOURNÉE INFORMELLE DE RENFORCEMENT D'ÉQUIPE ET D'ATELIER 2009	C1	3 579,99	0
31/12/2010	FRAIS DE REPRÉSENTATION 2009	C1	2 192,54	215,91
31/12/2010	MISSIONS 2009	C1	70 138,56	36 352,98
31/12/2010	LOCATION DU BÂTIMENT 2009	C1	1 000,00	0
31/12/2010	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE (MATÉRIEL) ET ENTRETIEN 2009	C1	30 488,86	28 665,63
31/12/2010	PREMIER ÉQUIPEMENT ET INSTALLATION 2009	C1	3 000,00	0
31/12/2010	PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU 2009	C1	21 970,44	15 995,11
31/12/2010	TÉLÉCOMMUNICATIONS ET AFFRANCHISSEMENT 2009	C1	22 095,60	18 552,36
31/12/2010	INFORMATIONS ET PUBLICATIONS 2009	C1	47 217,93	37 242,94
31/12/2010	INTÉRIMAIRES 2009	C1	12 911,19	10 899,53
31/12/2010	ANS BUDG POUR ABAC WF ET ACTIFS 2009	C1	70 000,00	0
31/12/2010	ANS DIGIT 2009	C1	1 287,00	0
31/12/2010	ANS OIB 2009	C1	249 292,01	222 157,11
31/12/2010	C.P.E. ET BUS SCOLAIRES 2009	C1	23 612,60	444,00
31/12/2010	ANS PMO 2009	C1	10 313,16	7 267,34
31/12/2010	ANS DS 2009	C1	14 672,00	121,88
31/12/2010	ACHAT D'ÉQUIPEMENT EN MOBILIER ET ENTRETIEN 2009	C1	26 197,97	4 989,60
31/12/2010	LOGICIELS INFORMATIQUES 2009	C1	17 624,70	12 196,00
31/12/2010	TRADUCTION 2009	C1	2 890,00	1 870,00
31/12/2010	ÉVALUATION DU BÂTIMENT PAR L'OIB 2009	C1	16 000,00	11 310,00
31/12/2010	DÉPENSES FINANCIÈRES ET BANCAIRES 2009	C1	469,75	30,25
31/12/2010	AUDIT EXTERNE 2009	C1	90 000,00	86 704,25
31/12/2010	CONTRAT SPÉCIFIQUE N° 103 DANS LE CADRE DU CONTRAT N° DI/05850 (SERCO) - 2009	C1	18 697,35	18 341,21
31/12/2010	ÉVALUATION ITS 2009	C1	12 500,00	0
31/12/2010	ACHAT DE MOBILIER CTR-091215 -TEA.187/ 1-DROMEAS	C1	203 849,03	203 849,03
31/12/2010	CONSULTATION MICROSOFT 2009- CTR-091217-TEA.196/1- SUR LA BASE DU CC 5950	C1	134 400,00	39 000,00
31/12/2010	CONTRAT MOORE STEPHENS N° CTR-081223-102-D(2008) - AUDIT 2006-EU-4005-A-S	C1	10 810,00	10 810,00
			1 325 743,96	815 658,72
01.01.2010	DÉGAGEMENT SALAIRES ET ALLOCATIONS 2009	C9	-141 535,50	
01.01.2010	CRÉDITS DE PAIEMENT REPORTÉS EN 2010	C8	1 184 208,46	
31.12.2010	CRÉDITS DE PAIEMENT NON UTILISÉS À REMBOURSER À LA COMMISSION	C8		368 549,74

Crédits de paiement reportés de 2010 à 2011

IED	Référence utilisateur de l'engagement	Source de financement	Montant ouvert: RAL (type C8 en 2011)
31/12/2011	MISSIONS 2010	C1	31 259,74
31/12/2011	C.P.E. ET BUS SCOLAIRES 2010	C1	39 055,00
31/12/2011	CHARGES ET TAXES POUR LE BÂTIMENT 2010	C1	40 751,88
31/12/2011	ACHAT D'ÉQUIPEMENT EN MOBILIER ET ENTRETIEN 2010	C1	99 826,11
31/12/2011	DÉPENSES FINANCIÈRES ET BANCAIRES 2010	C1	500,00
31/12/2011	INFORMATIONS ET PUBLICATIONS 2010	C1	48 133,32
31/12/2011	INTÉRIMAIRES 2010	C1	10 189,79
31/12/2011	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE (MATÉRIEL) ET ENTRETIEN 2010	C1	37 693,72
31/12/2011	CHARGES ET TAXES POUR LE BÂTIMENT ROLIN - 2010	C1	173 842,00
31/12/2011	PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU 2010	C1	21 500,00
31/12/2011	FRAIS DE RECRUTEMENT 2010	C1	4 826,17
31/12/2011	FRAIS DE REPRÉSENTATION 2010	C1	228,48
31/12/2011	ANS ADMIN & EEA POUR LA FORMATION ET LA FORMATION EXTERNE 2010	C1	52 731,91
31/12/2011	ANS DIGIT 2010	C1	95,00
31/12/2011	ANS DS 2010	C1	125 000,00
31/12/2011	ANS SERVICES MÉDICAUX 2010	C1	31 301,93
31/12/2011	ANS OIB 2010	C1	195 600,57
31/12/2011	ANS PMO 2010	C1	12 747,91
31/12/2011	JOURNÉE INFORMELLE DE RENFORCEMENT D'ÉQUIPE ET D'ATELIER 2010	C1	2 240,89
31/12/2011	TÉLÉCOMMUNICATIONS ET AFFRANCHISSEMENT 2010	C1	18 641,62
31/12/2011	TRADUCTION 2010	C1	186,25
31/12/2011	LOGICIELS INFORMATIQUES 2010	C1	20 333,50
31/12/2011	ASSURANCE MARSH 2010	C1	52,00
31/12/2011	RÉUNIONS D'EXPERTS 2010	C1	1 249,68
31/12/2011	CONTRAT SPÉCIFIQUE N° 120 DANS LE CADRE DU CONTRAT N° DI/05850 (SERCO) - 2010	C1	26 931,76
31/12/2011	CTR-100219- TEA.220/1 SUR LA BASE DU CC N° 30-CE-0135779/00-80 - MOORE STEPHENS	C1	99 600,00
31/12/2011	NUMÉRISATION FICHIERS PROJET TENT - DANSK SCANNING A/S 2010	C1	17 500,00
31/12/2011	TRAVAUX POUR BÂTIMENT ROLIN - VERSEMENT 2010 + LOYER UNIQUE POUR TRAVAUX DE SÉCURITÉ	C1	134 854,82
31/12/2011	ABONNEMENTS 2010	C1	988,16
31/12/2011	DÉPENSES SOCIALES 2010	C1	1 955,00
31/12/2011	INSTALLATION DANS LE BÂTIMENT ROLIN - TRAVAIL FOURNI PAR LES SERVICES DE LA COMMISSION	C1	35 300,73
31/12/2011	AVENANT N° 2 À L'ANS AVEC OIB POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE BÂTIMENT 2010	C1	39 000,00
31/12/2011	INSTALLATION D'UNE CAGE À COURRIER DANS LE BÂTIMENT ROLIN 2010	C1	1 487,00
31/12/2011	ÉVALUATION DE L'APPEL À PROPOSITIONS ANNUEL MoS ET RIS 2010	C1	28 272,71
31/12/2011	DÉPENSES DE DÉMÉNAGEMENT VERS ROLIN - 2010	C1	23 000,00
31/12/2011	ÉVALUATION DU PROGRAMME TEN-T 2010	C1	11 850,00
31/12/2011	SERVICES D'ASSURANCE POUR LES ÉQUIPEMENTS TENEA (MOBILIER + INFORMATIQUE)	C1	5 500,00
31/12/2011	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS PUBLICS 2010	C1	27 000,00
	CRÉDITS DE PAIEMENT REPORTÉS EN 2011	C8	1 421 227,65

COMPTE DE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010	2010	2009
	RECETTES	
Subventions de la Commission (pour le budget de fonctionnement - Titres 1, 2 et 3 - de l'Agence)	9 794 000,00	8 855 000,00
Autres contributions et financements reçus par le biais de la Commission	0	0
Autres donateurs	0	0
Recettes provenant des taxes	0	0
Autres recettes	94 790,44	10 445,71
TOTAL DES RECETTES (a)	9 888 790,44	8 865 445,71
DÉPENSES		
<i>Titre I: Personnel</i>		
Paiements	6 018 424,69	5 143 829,87
Crédits reportés	207 347,03	203 834,63
<i>Titre II: Dépenses administratives</i>		
Paiements	1 889 132,57	1 051 015,78
Crédits reportés	969 967,11	769 347,36
<i>Titre III: Dépenses opérationnelles</i>		
Paiements	445 286,81	526 622,04
Crédits reportés	243 913,51	211 026,47
TOTAL DES DÉPENSES (b)	9 774 071,72	7 905 676,15
RÉSULTAT POUR L'EXERCICE FINANCIER (a-b)	114 718,72	959 769,56
Annulation de crédits de paiement non utilisés reportés de l'exercice précédent	368 549,74	222 902,99
Ajustement pour report de l'exercice précédent de crédits disponibles au 31.12 provenant des recettes affectées	0	0
Différences de change de l'exercice (bénéfices +/pertes -)	-1 194,35	-713,05
	482 074,11	1 181 959,50
Résultat utilisé pour déterminer les montants de la comptabilité générale	482 074,11	1 181 959,50
Subventions de la Commission - l'Agence enregistre des produits à recevoir et la Commission des charges à payer	9 311 925,89	7 673 040,50
Préfinancement restant ouvert en vue d'un remboursement de l'Agence à la Commission au cours de l'exercice 2011	482 074,11	1 181 959,50

Non compris dans le résultat de l'exécution du budget:

Intérêts générés au 31.12.2010 sur les subventions de la Commission et à rembourser à la Commission	32 510,18	28 560,19
---	-----------	-----------

7. RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2010 ET DU RÉSULTAT ÉCONOMIQUE 2010

Le résultat économique de l'exercice présenté à la page 8 est calculé selon les principes de la comptabilité d'exercice. Le résultat de l'exécution du budget repose par contre sur des règles de comptabilité de caisse modifiées, conformément au règlement financier. Ces deux résultats étant le fruit des mêmes transactions sous-jacentes, il est utile de s'assurer de leur concordance par un rapprochement. Le tableau ci-dessous présente ce rapprochement, en mettant en exergue les principaux montants du rapprochement ventilés par postes de recettes et de dépenses.

	EUR
Résultat économique	785 507,61
Ajustement des postes de la comptabilité d'exercice (postes ne figurant pas dans le résultat budgétaire, mais bien dans le résultat économique)	
Ajustements des régularisations de la comptabilité d'exercice (contre-passation 31.12.2009)	(558 095,25)
Ajustements des régularisations de la comptabilité d'exercice (régularisations 31.12.2010)	681 738,34
Factures impayées en fin d'exercice mais comptabilisées dans les charges (classe 6)	349 961,65
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	51 307,16
Provisions	
Réductions de valeur	
Ordres de recouvrement émis en 2010 dans la classe 7 et pas encore encaissés	(99,01)
Préfinancement octroyé au cours de l'exercice précédent et encouru durant l'exercice actuel	13 201,84
Préfinancement octroyé au cours de l'exercice précédent et encouru durant l'exercice actuel	(44 628,89)
Paiements effectués à partir du report des crédits de paiement	815 658,72
Autres (perte résultant de la cession d'un bien)	341,98
Ajustement des postes budgétaires (postes figurant dans le résultat budgétaire, mais pas dans le résultat économique)	
Acquisitions d'actifs (moins les montants non payés)	(87 247,57)
Charges payées en 2010 et reportées aux exercices suivants	(909 917,75)
Nouveau préfinancement reçu au cours de l'exercice 2010 et toujours ouvert au 31.12.2010	482 074,11
Crédits de paiement reportés en 2011	(1 421 227,65)
Annulation de crédits de paiement non utilisés reportés de l'exercice précédent	368 549,74
Ajustement pour report de l'exercice précédent de crédits disponibles au 31.12 provenant des recettes affectées	
Autres (paiement d'un montant réservé comme provision en 2009)	(45 050,92)
Total	482 074,11
Résultat de l'exercice du budget (+ en cas d'excédent)	482 074,11
Delta non expliqué	0,00

8. VUE D'ENSEMBLE DES RESSOURCES HUMAINES au 31 décembre 2010

Nombre d'agents	Planifié	Réel	%
Fonctionnaires détachés et agents temporaires	33	31	94
Agents contractuels	66	62	94
Total	99	93	94

Activité	Planifié	Réel	%
Directeur et personnel directement attaché	10	10	100
Ressources de l'unité T1	24	22	92
Projet de l'unité T2 - gestion de tous les projets de transport routier et ferroviaire	28	28	100
Projet de l'unité T3 - gestion de tous les projets de transport maritime, de logistique, d'innovation et de co-modalité	18	17	94
Unité T4 - Ingénierie technique et financière, systèmes d'information géographique, évaluation et surveillance	19	16	84
Total	99	93	94

Au 31 décembre 2010, l'Agence comptait 93 membres du personnel. Parmi ceux-ci, 7 sont des fonctionnaires détachés, 24 des agents temporaires et 62 des agents contractuels.

Quatre autres membres du personnel entreront en fonction début 2011.

9. LISTE DES CONTRATS EN VIGUEUR EN 2010

NUMÉRO DE CONTRAT	Contractant	Montant
CTR-090511-TEA.202/3	Union Internationale des Chemins de Fer (France)	1 580,00
CTR-100525-TEA.202/4	Communicaid Group Ltd. (Royaume-Uni)	1 904,18
CTR-100714-TEA.202/5	ESRI BELUX NV (Belgique)	1 100,00
Bon d'achat n° CTR-100916-TEA.202/6	Population and Social Policy Consultants GCV (Belgique)	1 500,00
CTR-101014-TEA.202/7	Inframation Ltd. (Royaume-Uni)	1 329,77
CTR-100423-TEA.209/1	Golden Tulip Westduin VOF (Pays-Bas)	15 495,03
CTR-100423-TEA.209/2	Capitale Cars SPRL (Belgique)	1 943,40
CTR-100428-TEA.209/3	Exploraid SA (Belgique)	4 900,00
CTR-100824-TEA.209/4	CROWN Plaza Brussels - Le Palace (Belgique)	1 439,68
CTR-100903-TEA.209/5	De Gentse Barge VZW (Belgique)	695,00
Away day T2 - 209/6	Le chemin de Fer du Bocq (Belgique)	1 287,50
CTR-101108-125	Need to lunch SPRL (Belgique)	337,66
OF_ 376 OR 10 03/59 - L3664802725	RICOH Belgium NV/SA	1 152,00
OF 237 (10-12/2008) ou 10 03 ARCD - L7973500054	RICOH Belgium NV/SA	816,00
OF 314 (2008) ou 10 04 ARCC - L7982700281	RICOH Belgium NV/SA	816,00
OF_ 376 ou 10 03 ARCD - M9483500013	RICOH Belgium NV/SA	816,00
CTR-100428-TEA.194/1	Cotubex SA (Belgique)	759,50
2010-10342	Systemat SA (Belgique)	1 266,86
2010-14908 (réf. Abac Assets)	Mobistar SA (Belgique)	190,08
2010-16434 (ABAC Assets)	DELL NV (Belgique)	9 542,51
Bon de commande n° 2010-28958/projecteur pour grande salle de réunion	Civatel SPRL (Belgique)	1 341,17
Bon de commande n° 2010-28207 - scanner par lots	GETSYS Getronics Belgium SA	971,34
Bon de commande n° 2010-28811 serveur haut de gamme + maintenance	Systemat SA (Belgique)	22 706,03
Bon de commande n° 2010-28917 /1 photocopieur pour le 3 ^e étage du bâtiment ROLIN	RICOH Belgium NV/SA	6 800,95
Bon de commande n° 2010-29301/achat de 2 nouveaux PC haut de gamme (plan de stratégie informatique)	Econocom Products & Solutions Benelux SA (Belgique)	4 149,58
2010-11932 (Abac Assets)	SAP Belgium SA	789,96
CTR-100601-TEA.212/1	FUJITSU SIEMENS (Belgique)	12 803,09
2010-13724 (réf. Abac Assets)	ESRI BELUX NV (Belgique)	13 474,00
2010-12960 réf. fournisseur/Abac Assets 2010-15093	SAP Belgium SA	8 844,00
2010-12960 réf. fournisseur/Abac Assets 2010-15093	SAP Belgium SA	375,87

2010-19776 (réf. Abac Assets)	PC-WARE Information Technologies	5 599,45
2010-22895	PC-WARE Information Technologies	1 556,16
Bon de commande n° 010-29148/Maintenance B.O.	SAP Belgium SA	1 662,74
Bon de commande n° 2010-28747 Provision maintenance ACAD 1 an à compter du 01/01/2011	PC-WARE Information Technologies	436,54
Bon d'achat n° 2010-28167 (réf. ABAC assets) - 3 licences flottantes systèmes Sparx	PC-WARE Information Technologies	605,55
Bon de commande n° 2010-28744 licences TOAD Oracle pro/SQL server expert	PC-WARE Information Technologies	3.559,92
CTR-100212-TEA.190/1	Buro Market NV (Belgique)	194,00
CTR-100219-TEA.190/2-200/1	NESPRESSO Belgilux SA (Belgique)	0,00
2010-22536	GISPEN SA (Belgique)	48 090,72
2010-23360	DROMEAS SA (Grèce)	25 295,63
Ares(2010) 781420 transfert de mobilier DB	DG OIB (Commission européenne)	6 210,47
Commande Lyreco (cendriers, etc.) sur la base des prix catalogue	DG OIB (Commission européenne)	3 463,65
CTR-101116-TEA.190/3	Verre et Couvert SPRL (Belgique)	910,87
190/4*	New Vanden Borre NV (Belgique)	2 031,38
CTR-101112-TEA.190/2	NESPRESSO Belgilux SA (Belgique)	85,00
CTR-101215-TEA.190/3	SIP-WELL NV (Belgique)	502,45
BDC OIB n° KRINKELS/014/10/INT/OIB.RE.2 achat de plantes	DG OIB (Commission européenne)	3 209,08
BDC OIB n° KRINKELS/015/10/INT/OIB.RE.2 services de jardinage	DG OIB (Commission européenne)	499,32
Corbeilles toilettes (achat via OIB) note ARES(2010)973187	DG OIB (Commission européenne)	1 257,12
Commande Lyreco décembre 2010	DG OIB (Commission européenne)	1 004,56
CTR-100716-TEA.226/1	AMP Agence et Messageries de la Presse SA (Partner Press) (Belgique)	1 623,75
CTR-100802-TEA.226/2	Inframation Ltd. (Royaume-Uni)	1 213,10
CTR-101103-124	Agallis SA (Belgique)	5 040,44
CTR-101022-123	GISIS (Belgique)	15 000,00
CTR-101022-122	DM Transports/Terbeek (Belgique)	4 000,00
OF 725	RICOH Belgium NV/SA	720,76
Contrat spécifique n° CTR-101213-232/1	DM Transports/Terbeek (Belgique)	647,59
CTR-100105-TEA.192/1	ESCAPE MULTIMEDIA (Belgique)	750,00
Bon d'achat n° TEA.192/3 - tasses et sacs pour événement de lancement	Kick&Rush SPRL (Belgique)	2 391,78
Bon d'achat n° TEA.192/4 - groupe de jazz pour événement de lancement	D.V.D.L. (Belgique)	600,00

Bon d'achat n° TEA.192/6 - éclairage	Challenge Partners Sa (Belgique)	2 019,00
Bon d'achat TEA.192/5 - fleurs	L'îlot fleuri SPRL (Belgique)	1 000,00
TEA.190/4 appareil photo reflex numérique	New Vanden Borre NV (Belgique)	587,59
Contrat par le biais de la DG OPOCE avec Dansk Scanning	Dansk Scanning (Danemark)	17 500,00
CONTRAT SPÉCIFIQUE N° 120 DANS LE CADRE DU CC N° DI/05850 (SERCO) - 2010 + avenants	SERCO Belgium SA	70 517,00
Contrat spécifique CTR-03_01_88-100219-TEA.220/1	Moore Stephens LLP (Royaume-Uni)	99 486,00
30-CE-0360132/00-84	Start People NV (Belgique)	102 602,43
Location du bâtiment ORBAN 2010	AG Insurance NV/Fortis (Belgique)	406 193,18
POLICE C10333	VAN BREDA international NV (Belgique)	429,37
Contrat de location bâtiment ROLIN (uniquement engagement 2010, travaux compris)	AG Insurance NV/Fortis (Belgique)	1 112 899,52
CTR-081120-101-441701 et avenants n° 1 et 2	Web House APS (Danemark)	7 440,00
Contrat de service n° PMO2/PR/2008/005/N° lot1	AMEX Travel SA	58 454,48

L'Agence a également conclu des accords de niveau de service avec diverses Directions générales de la Commission pour la fourniture de biens et de services.

Objet de l'ANS	Commission/Direction générale	Montant
Services de bureau Orban + services de restauration EUREST + services LYRECO + services d'archives	DG OIB	243 704,80
Formation et cours de langues	DG RH	111 836,00
Services de sécurité pour le personnel et les bureaux ORBAN	DG RH	111 313,56
Recrutement préalable et visites médicales annuelles, services administratifs	DG RH	sur demande
Maintenance de l'ABAC Workflow	DG BUDG	65 000,00
Fourniture et maintenance du réseau informatique, boîte à courrier, licence SMT, formations informatiques	DG DIGIT	224 305,00
Publications	DG OPOCE	sur demande
Services de traduction et d'interprétation	DG SCIC	sur demande
Calcul des rémunérations et assistance dans ce cadre, assurance du personnel, pensions, missions	PMO	80 577,00
Formations	EEA	sur demande

PARTIE III. RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2010

10. CADRE JURIDIQUE

Les états financiers de la TEN-T EA et les états sur l'exécution du budget pour 2010 ont été préparés conformément aux règlements répertoriés dans l'Introduction des comptes annuels (*voir p. 3*).

La TEN-T EA étant entièrement consolidée dans les comptes de la Commission, les états financiers 2010 de la TEN-T EA ont été établis sur la base du paquet de consolidation fourni par la Commission européenne. Les règles et règlements comptables utilisés dans cet état sont adoptés par la Commission européenne, reposent sur le principe de la comptabilité d'exercice et sont conformes aux normes comptables internationales admises pour le secteur public (IPSAS).

La déclaration d'assurance liée aux comptes 2010 a été transmise au comptable de la Cour des comptes européenne dans une note distincte. Elle ne contient aucune réserve concernant les points répertoriés.

En vertu de l'acte de délégation de l'Agence, les 16 normes de contrôle interne de la Commission s'appliquent à la gestion budgétaire et financière.

Depuis le jour où l'Agence a acquis son autonomie, le directeur est l'ordonnateur du budget administratif, lequel est financé par une subvention octroyée par les Communautés. En ce qui concerne l'exécution du budget administratif, une procédure spéciale d'établissement des rapports résultant de la décision du Parlement européen concernant la décharge du directeur est d'application.

La TEN-T EA a préparé le projet d'états financiers avec les comptes provisoires et l'a présenté au comité de direction le 23 février 2011. Le comité de direction devrait approuver les comptes finaux de la TEN-T-EA au plus tard à la fin juin 2011.

11. SYSTÈME COMPTABLE

Depuis le jour où l'Agence a acquis son autonomie, elle dispose d'un comptable désigné par le comité de direction. L'unique compte bancaire de l'Agence a été ouvert en février 2008 dans les mêmes conditions que celles applicables à la Commission. Depuis que l'Agence a obtenu son autonomie administrative, tous les paiements ont été effectués par le biais du système SWIFT de la Commission. L'Agence ne possède pas de fonds de caisse.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, l'Agence a utilisé le système comptable SAP géré et hébergé par la Commission.

Pour sa gestion budgétaire (c'est-à-dire les transactions d'engagement et de paiement), l'Agence utilise le système ABAC géré et hébergé par la Commission. Des états sur la gestion financière et l'exécution du budget sont compilés à partir de ce système avec l'aide du logiciel de base de données BO (Business Object).

L'Agence utilise le système ABAC Assets en collaboration avec les DG DIGIT et

DG BUDG pour gérer et justifier ses immobilisations. L'Agence continue d'utiliser les mêmes systèmes de gestion budgétaire et de comptabilité en 2011.

Le comptable de l'Agence valide les systèmes suivant les critères fixés dans le règlement financier applicable aux agences exécutives.

L'équipe comptable se compose du comptable et d'un aide-comptable qui appliquent le «principe du double regard» pour tous les processus comportant un risque inhérent. Des procédures de contrôle supplémentaires sont mises en place pour les processus dans lesquels les tâches ne peuvent être différenciées de manière efficace, comme le rapprochement bancaire et les paiements entrants. Toutes les opérations comptables introduites manuellement dans SAP sont inscrites dans un registre et documentées dans un dossier papier.

12. SYSTÈMES DE GESTION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE INTERNE

Depuis le 15 avril 2008, le directeur est l'ordonnateur du budget administratif. Afin de garantir la continuité des opérations, il a délégué des pouvoirs à deux chefs d'unité afin que ces derniers puissent valider les paiements administratifs. Ces deux chefs d'unité sont, par conséquent, devenus des ordonnateurs délégués pour les paiements et ont signé une charte conformément à la charte des ordonnateurs délégués de la Commission.

La TEN-T EA a mis en œuvre une structure organisationnelle centralisée fondée sur le modèle 2 des circuits financiers types établis par la Commission: «Décentralisation partielle des transactions financières». D'après ce modèle, la vérification des aspects financiers d'une transaction doit garantir que l'opération est légale et régulière, qu'elle respecte dûment le principe de bonne gestion financière et que toutes les étapes afférentes ont été exécutées correctement, conformément aux exigences réglementaires applicables.

Les circuits financiers en place sont conformes au «principe du double regard», ce qui signifie que les rôles de lancement et de vérification sont séparés pour assurer des responsabilités plus claires. Les principales procédures financières sont toutes documentées dans le manuel des procédures et publiées sur l'intranet. La vérification financière de toutes les transactions est effectuée par l'unité «Ressources» et comprend un contrôle financier ex ante de toutes les transactions financières et un contrôle juridique ex ante de tous les engagements juridiques.

En vertu de l'acte de délégation, l'Agence transmet des rapports réguliers sur l'exécution du budget administratif à sa DG parente et au comité de direction. En vue de la mise en place d'un système de contrôle interne efficace et efficient, l'Agence met en œuvre les 16 normes de contrôle interne de la Commission. Pour obtenir une description complète du système de contrôle interne de l'Agence, veuillez consulter le rapport d'activité annuel 2010.